

AVIS DE CONVOCATION AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PÊCHE LAVIGNE.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Prenez avis que l'assemblée générale annuelle de l'association de chasse et de pêche Lavigne se tiendra le samedi 28 mars 2020 à 9h, au 20 Brassard à St-Paul-de-Joliette. Tel que stipulé aux règlements de l'association, en voici l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- A) MOT DE BIENVENUE DE LA PRÉSIDENTE
- B) NOMINATION DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE
- C) OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
- D) QUORUM
- E) LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 30 MARS 2019
- F) RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION
- G) PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS
- H) NOMINATION DU VÉRIFICATEUR COMPTABLE
- I) MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION

- 1) Règlement concernant la prohibition de certaines activités de chasse dans la zone d'exploitation contrôlée de la Zec Lavigne (interdiction chasse ours automne)
- 2) Règlement concernant la prohibition de certaines activités de chasse dans la zone d'exploitation contrôlée de la Zec Lavigne (interdiction chasse petit gibier durant chasse original période carabine)
- 3) Règlement concernant la division du territoire de la zone d'exploitation contrôlée Lavigne en secteurs de pêche, de chasse ou d'autres activités (annexe 2)

J) PRÉSENTATION DES CONFÉRENCIERS INVITÉS

K) RAPPORT DES COMITÉS

- 4) Foresterie (Nathalie Poitras)
- 5) Chasse (Serge Malo)
- 6) Dossier Web (Benoît Laporte)
- 7) Regroupement des 4 zecs (Jean-Louis Dubé)
- 8) Tarification / Finances / Plan de développement (Jean-Paul Collinge)
- 9) Camping / Gamelin / Réseau routier / Activités et projets (Karl Lacouvé)

L) ÉLECTIONS

M) PÉRIODE DE QUESTIONS

N) CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Aucun ajout à l'ordre du jour ne sera permis à moins qu'il ait été soumis au siège social de l'Association 5 jours (120 heures) avant l'ouverture de l'assemblée générale annuelle et qu'il ait été demandé par au moins vingt membres en règle qui signent la requête.

ELECTIONS 2020

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE LAVIGNE

Siège no 1 : St-Côme : Benoit Laporte

Siège no 2: Notre-Dame-de-la-Merci : Jean-Louis Dubé

Siège no 3 St-Zénon / St-Michel-des-Saints : Marcel Pothier

Siège no 7 St-Zénon / St-Michel-des-Saints: Jean-Paul Collinge

Tout membre intéressé à postuler à un siège à cette élection devra compléter un formulaire de mise en candidature qui peut être obtenu au bureau de la ZEC au 541 rang de l'Arnouche, St-Zénon, Québec, JoK 3No. Sur demande, le bulletin peut aussi être envoyé par la poste.

Ce membre doit être appuyé par cinq (5) membres en règle et un membre ne peut appuyer plus d'une candidature.

La formule de mise en candidature complétée et signée doit être retournée par courrier recommandé ou remise en main propre au 501, rang de l'Arnouche, St-Zénon, Québec, JoK 3No, et ce dans une enveloppe cachetée avec mention « MISE EN CANDIDATURE », 7 jours (168 heures) avant l'ouverture de l'assemblée.

Pour toute information ou obtention d'un bulletin de mise en candidature, veuillez communiquer par téléphone avec le secrétaire-trésorier au 514-929-1220.

St-Zénon, le 27 février 2020

M. Jean-Paul Collinge, secrétaire-trésorier